

Notez-le!

Le 9 janvier 2015, le tram commence ses essais de roulage, de Terres Neuves à Terre Sud.

Il traversera de nombreux espaces publics.

Apprenons à rester vigilants!

La voie du tram lui est réservée

Que l'on soit piéton, cycliste ou automobiliste, il est interdit de circuler sur les voies.

Un tram peut en cacher un autre

Ne vous élanchez pas pour traverser la voie dès la rame passée ; une rame peut en cacher une autre quand elles se croisent.

Un tram est silencieux

Il fonctionne à l'électricité. On peut ne pas l'entendre arriver. Aux abords de la voirie, évitez de téléphoner ou de porter votre casque audio. Prudence!

Le tram est toujours prioritaire

Aux carrefours, à l'approche de la plateforme, la vigilance est de rigueur, même si les feux vous sont favorables.

Un tram met du temps à s'arrêter

Le tram a une distance de freinage importante et il ne peut sortir de sa voie pour éviter un obstacle.

On reste à distance des lignes aériennes de contact

Une distance minimale de sécurité de 3 mètres est à respecter absolument.